

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 60

2 février 1999

SOMMAIRE

(L)'Amandier S.A., Luxembourg	page 2853	Millicom Luxembourg S.A., Bertrange	2860
Bergen S.A., Luxembourg	2873	Mobival S.A., Luxembourg	2861
Bolderberg Invest S.A., Luxembourg	2847	Mobrini S.A., Luxembourg	2856, 2857
Calorinvestment Company S.A.	2846	Morgan & Partners S.A., Luxembourg	2857, 2858
Capel-Cure Myers International Fund, Sicav, Luxbg	2846	New Big Moon, S.à r.l., Luxembourg	2861
Carmar Holding S.A., Luxembourg	2847	NFC Luxembourg S.A., Luxembourg	2861
Chrysal, S.à r.l., Luxembourg	2847	Nikkei Invest Corporation S.A., Luxembourg	2861, 2862
C.I.D.C., Consolidated Investment and Development Corporation S.A.H., Luxembourg	2848	Outdoor Advertising Investment S.A., Luxembourg	2862
Commercial European Company, S.à r.l., Strassen	2848	Pannell Kerr Forster S.A., Luxembourg	2866
Compagnie pour le Développement Industriel S.A.H., Luxembourg	2848	Parfim International S.A., Luxembourg	2866
Comptoir Comptable, S.à r.l., Senningerberg	2848	Parmeria S.A., Luxembourg	2866
Dafisa Holding S.A., Luxembourg	2876	Piolet S.A.H., Luxembourg	2867
De Patt Investissement S.A., Luxembourg	2849	P.J.F. S.A., Luxembourg	2878, 2880
Dioguardi Luxembourg S.A., Luxembourg	2849	Polsteam (Luxembourg) S.A., Luxembourg	2867
Exim, S.à r.l., Luxembourg	2849	Rayon Vert S.A., Luxembourg	2867
Fashion Studio, S.à r.l., Luxembourg	2850	Recherche et Développement Participations S.A., Luxembourg	2867
F.G. Holding S.A., Luxembourg	2850	RE.IN.CO., Real Estate Investment Company S.A., Luxembourg	2868
Fiacre Holding S.A., Luxembourg	2849	Rosenberg Management S.A., Luxembourg	2868
Fintourist S.A., Luxembourg	2850	Rosette S.A., Luxembourg	2868
Flashlight Company (Luxembourg), S.à r.l., Luxbg	2851	Sagane S.A., Luxembourg	2869
Fleurs du Monde, S.à r.l., Luxembourg	2850	SBM Europe S.A., Luxembourg	2868
Galia Finance S.A., Luxembourg	2851	Simauchan Development S.A.H., Luxembourg	2869
Garage Muller-Locations, S.à r.l., Luxembourg	2848	Sine Aetas Holding S.A., Luxembourg	2869
Garage Robert Grün & Fils, S.à r.l., Strassen	2875	SINFINA, Société Internationale de Financement S.A., Luxembourg	2869
Gebarde Media Investments S.A., Luxembourg	2851	Société Civile Immobilière Dernier Sol, Luxembourg	2834
Geofond Holdings S.A., Luxembourg	2851	Société Générale Central and Eastern European Opportunities Fund, Luxembourg	2870
Gesfim International S.A., Luxembourg	2852	SOFIRO, Société de Financement International de Rosario S.A., Luxembourg	2870
Gestoria S.A., Luxembourg	2852	Sogeci International S.A., Luxembourg	2870
Gremir S.A., Luxembourg	2852	Sparrow Corporation A.G., Luxembourg	2837
Health Financial Group S.A., Luxembourg	2853	SR International, S.à r.l., Luxembourg	2838
Hifin S.A., Luxembourg	2847	Steelinvest S.A., Luxembourg	2838
Immobilière Even, S.à r.l., Roodt-sur-Syre	2853	Stolt-Nielsen S.A., Luxembourg	2862, 2865
Interactive Development S.A., Luxembourg	2853	Sun Flower S.A., Luxembourg	2837
Interopa S.A., Luxembourg	2854	Teofin S.A., Luxembourg	2839
Invertrade S.A., Luxembourg	2854	Theseo-Lux S.A., Luxembourg	2839
Jaoui S.A., Luxembourg	2852	Thomson Finance S.A., Luxembourg	2839
Jehan S.A., Luxembourg	2854	Transports Internationaux Ed. Gloden, S.à r.l., Belvaux	2840
Jupiter S.A., Luxembourg	2855	Travelcar International S.A., Luxembourg	2839
Kaiser S.A., Hesperange	2854	Try All Fin S.A., Luxembourg	2840
Lark Corporation A.G., Luxembourg	2855	United Tiles S.A., Luxembourg	2840, 2841
Latitudes, S.à r.l., Luxembourg	2855	Utopia Management S.A., Luxembourg	2842
Lormet S.A., Luxembourg	2871, 2855	Van der Molen Export S.A., Luxembourg	2841, 2842
Luxembau, S.à r.l., Luxembourg	2855	Venusfin S.A., Luxembourg	2843
Luxembourgeoise Mobeuro S.A., Luxembourg	2856	Viender Finance S.A., Luxembourg	2843, 2844
Lux-Renovation, S.à r.l., Moutfort	2856	Villor S.A., Luxembourg	2842
Malay Investors (Luxembourg) S.A., Luxembourg	2856	Volnay Investment S.A., Luxembourg	2845
Manulife Global Fund, Sicav, Luxembourg	2856	(Pierre) Wagner et Cie, S.à r.l., Luxembourg	2845, 2846
Mariz S.A., Luxembourg	2859		
Mauroy, S.à r.l., Luxembourg	2860		
Metrix S.A., Howald	2858, 2859		

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DERNIER SOL.

Siège social: Luxembourg, 20, Dernier Sol.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Jean Kremer, maître-ferblantier, né à Luxembourg le 28 juillet 1932, époux de Madame Simone Kons, sans état particulier, née à Mensdorf le 30 mai 1934, demeurant ensemble à L-1852 Luxembourg, 1, rue Kaltgesbrück,
- 2) Madame Julie Kremer, sans état particulier, née à Luxembourg le 1^{er} juin 1935, épouse de Monsieur Edouard Engel, entrepreneur de transports, né à Mensdorf le 29 janvier 1933, demeurant à L-1541 Luxembourg, 66, boulevard de la Fraternité.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils vont constituer entre eux comme suit:

Titre I^{er}. - Objet - Dénomination - Durée - Siège

Art. 1^{er}. La société est de forme civile.

Art. 2. La société prend la dénomination de SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DERNIER SOL.

Art. 3. La société a pour objet la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières et l'exercice de toutes activités accessoires nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social décrit ci-avant.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle ne sera point dissoute par le décès, l'incapacité, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé. Chaque associé aura toutefois la faculté de dénoncer le contrat de société moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à la poste à la société et aux autres associés.

Jusqu'à prise d'effet de la dénonciation, le ou les autres associés peuvent éviter la dissolution en rachetant les parts de l'associé qui a donné le préavis. En cas de désaccord sur le prix des parts, ce prix sera fixé définitivement et sans recours par un collège de trois experts. L'associé qui a pris l'initiative de la dénonciation et les associés qui entendent racheter les parts de l'associé dénonçant désigneront chacun de son côté un expert. Le troisième expert sera désigné d'un commun accord par les deux experts. A défaut de l'une des parties de procéder à la désignation ou défaut d'accord entre les associés ou entre les deux experts, ceci dans les huit jours de l'invitation par lettre recommandée qui leur a été faite, la désignation interviendra à l'initiative de la partie la plus diligente par le Président du tribunal civil de l'arrondissement de Luxembourg. Les experts devront prendre leur décision au plus tard dans les trois mois après que le collège des experts aura été constitué, sinon une nouvelle désignation d'experts devra intervenir.

Le prix fixé par le collège des experts devra être payé dans les trois mois de la décision contre signature des documents de transfert des parts.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché sur simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Apports - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à six millions de francs (6.000.000,- frs) représenté par six cents (600) parts d'intérêts de dix mille francs (10.000,- frs) chacune, attribuées:

- à Monsieur Jean Kremer à concurrence de trois cents parts	300
- à Madame Julie Kremer à concurrence de trois cents parts	300

Lesdites parts ont été attribuées aux associés à la suite de leur apport en société des immeubles suivants:

Immeubles sis à Luxembourg-Bonnevoie, Dernier Sol, inscrits au cadastre de la commune de la Ville de Luxembourg, ancienne commune de Hollerich, section B de Bonnevoie, lieu-dit «Dernier Sol», sous le numéro 28/3774, jardin, contenant 5,07 ares et N° 28/4510, maison-place, contenant 2,29 ares.

Les deux associés ont acquis ces immeubles à parts égales dans la succession de leurs parents Jean Kremer, décédé à Luxembourg le 5 avril 1952, et Elise Scheier, décédée à Luxembourg le 5 septembre 1995.

Les immeubles sont apportés en société tels et dans l'état dans lequel ils se trouvent à l'heure actuelle, sans garantie aucune ni pour contenance indiquée, ni pour désignation cadastrale, avec toutes servitudes éventuelles pouvant y être attachées, actives ou passives, occultes ou apparentes, mais libres de tous privilèges, hypothèques ou actions résolutoires.

Chacun des deux associés déclare évaluer les susdits immeubles à la somme de six millions de francs.

Art. 7. Le titre de chaque associé résultera uniquement des présents statuts, des actes ultérieurs qui pourront modifier le capital social et des cessions qui seront régulièrement consenties.

Des certificats représentatifs de leurs parts peuvent être remis aux associés et être lisiblement barrés de la mention «non négociables». Ils sont établis au nom de chaque associé par part ou multiple de parts ou pour le total des parts détenues par lui.

Titre III. - Cession des parts sociales

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés sous réserve de l'observation des conditions de forme prévues par l'article 12 des présents statuts.

En cas de désaccord sur le prix des parts, le prix sera fixé conformément à la procédure prévue à l'article 4.

Art. 9. Toute cession de parts à des non-associés est soumise à un droit de préemption de la part des autres actionnaires.

Ce droit s'exercera dans les conditions ci-après déterminées:

1) Tout associé qui projettera de céder tout ou partie de ses parts à des personnes autres que des associés, devra préalablement en informer la société par lettre recommandée au siège social en indiquant les noms, prénoms, profession et domiciles des cessionnaires proposés, le nombre des parts à céder, le prix de la cession et les conditions de paiement du prix de la cession, le tout avec offre de réaliser la cession au profit d'un associé aux conditions de préemption déterminées par le présent article des statuts.

2) Dans les quinze jours qui suivent la notification faite par le cédant, la société est tenue de convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire afin de leur communiquer le projet notifié par le cédant.

Cette assemblée devra se tenir au plus tard dans le délai d'un mois à compter de la notification du projet par le cédant.

3) L'associé qui entend exercer son droit de préférence doit en informer la société par lettre recommandée dans le délai de quinze jours suivant la date de l'assemblée générale avec copie à l'actionnaire vendeur, aux conditions telles qu'exposées dans la cession projetée.

4) S'il y a plusieurs offres, il sera à défaut d'entente, procédé à une répartition proportionnelle au nombre de parts possédées par les associés proposés acquéreurs.

5) En cas de désaccord sur le prix de cession par les actionnaires exerçant le droit de préemption, ce prix sera fixé conformément à la procédure prévue à l'article 4.

Art. 10. Au cas où aucun associé n'a exercé le droit de préemption dans le délai ci-dessus indiqué, la société procédera à la convocation d'une seconde assemblée qui devra se tenir dans le mois à compter du délai de l'expiration du délai de préemption, afin de soumettre le projet de cession à l'agrément des associés statuant à la majorité des deux tiers.

1) En cas d'admission, la cession pourra être documentée immédiatement sans préjudice de l'application de l'article 12.

2) Le refus d'agrément ne donne lieu à aucun recours. Toutefois lorsque la seconde assemblée prévue ci-dessus n'aura pas agréé le cessionnaire proposé, les associés autres que le cédant auront un mois à dater du jour de cette assemblée pour trouver des acheteurs pour les parts que le cédant veut aliéner, faute de quoi ils sont tenus, soit d'acquérir eux-mêmes ces parts, et ce proportionnellement aux parts dont ils sont propriétaires et moyennant le prix de rachat fixé ci-après, soit d'agréer le cessionnaire proposé.

3) Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte par trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'intervient aucun accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'article précédent, le prix de rachat sera fixé par le collège des experts conformément aux dispositions de l'article 4. Le prix de rachat est payable au plus tard dans les trois mois qui suivront l'expiration du délai d'un mois prévu ci-dessus sub 2).

4) Les dispositions du présent article sont applicables à tous les cas de cession, mêmes aux cessions par adjudication publique en vertu d'ordonnance de justice ou autrement.

Au cas où la cession résulte d'une adjudication publique, les adjudicataires de parts devront présenter leur demande en vue de se faire agréer, dans le mois de l'adjudication, par lettre recommandée adressée au gérant au siège social.

Si les adjudicataires des parts sociales ne sont pas agréés ou s'ils refusent de céder les parts adjudgées à des associés ou à un tiers acheteur agréé par eux, sous les hypothèses prévues ci-dessus, sub 4), et moyennant le prix de rachat fixé ci-avant, la cession sera réalisée d'office par les soins du gérant et le prix sera tenu à la disposition des adjudicataires ou déposé pour leur compte à la Caisse de Dépôts et Consignations.

Art. 11. 1) Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants.

2) Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui sont soumis à l'obligation de se faire agréer par les associés survivants devront présenter leur demande afférente dans les trois mois du décès de leur auteur, par lettre recommandée adressée à la société au siège social.

La société est tenue de mettre la demande d'agrément à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale extraordinaire, qui devra se tenir au plus tard dans le délai de deux mois à compter de la réception de la lettre recommandée formulant la demande.

Pour que la transmission des parts sociales du défunt auxdits héritiers ou bénéficiaires soit autorisée, il faut que les associés reprenant au moins les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants votent en faveur de cette transmission. L'assemblée statue sans recours.

3) Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société six mois après la mise en demeure signifiée au gérant par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste. Toutefois, pendant ledit délai de six mois à partir de la mise en demeure, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par des associés, soit par un tiers qu'ils agréent. Ce droit des associés s'exerce proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun des associés qui exercent ledit droit. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit accroît celui des autres.

En aucun cas les parts ne seront fractionnées; lors de la répartition proportionnelle les parts en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et par les soins du gérant.

4) Dans l'hypothèse prévue à l'alinéa qui précède, le prix de rachat des parts sociales et les modalités de paiement sont fixés comme il est dit à l'article 10 alinéa 3 des présents statuts.

Le dividende de l'exercice en cours est réparti au prorata temporis à dater du décès entre les acquéreurs des parts et les héritiers ou bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles.

5) Si les héritiers ou bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles ne sont pas agréés ou s'ils refusent de céder les parts de l'associé décédé à des associés ou à un tiers agréé par eux dans l'hypothèse prévue ci-dessus sub 3), moyennant le prix de rachat fixé ci-avant, la cession sera réalisée d'office par les soins de la société et le prix sera tenu à la disposition desdits héritiers ou bénéficiaires ou, le cas échéant, versé pour leur compte à la Caisse des Dépôts et Consignations.

6) La cession par les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles de parts recueillies par eux à des non-associés est soumise à toutes les règles prévues par les articles 9 et 10 des présents statuts.

7) L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces parts soit opposable à la société.

Art. 12. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 13. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Art. 14. Dans leurs rapports respectifs avec leurs coassociés, les associés sont tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant. A l'égard des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément aux articles 1862 et suivants du Code civil.

Dans tous actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les fondés de pouvoir devront, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers en puissent par suite de cette renonciation, intenter des actions et des poursuites que contre la société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 15. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation la société peut suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant à ces copropriétaires indivis.

Art. 16. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elles passent. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en tenir aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 17. Dans le cas où, conformément à l'article 1871 du Code civil, un associé aurait de justes motifs pour demander la dissolution de la société présentement constituée, il ne pourra agir en justice pour faire prononcer cette dissolution qu'après avoir mis en demeure les autres associés de trouver des acheteurs pour ces parts sociales ou de se porter eux-mêmes acquéreurs de ces mêmes parts, et ce avant l'expiration d'un délai de six mois à dater du jour de cette mise en demeure, laquelle devra être signifiée au gérant par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Dans ce cas, le prix de rachat desdites parts sociales et les modalités de paiement sont fixés comme il est dit à l'article 10 alinéa 3 des présents statuts.

Titre IV. - Organes de la société

Art. 18. La société est gérée et administrée par l'ensemble des associés. Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des voix présentes ou représentées.

Les associés, délibérant ainsi qu'il est dit ci-avant, peuvent déléguer les pouvoirs qu'ils jugent convenables à un ou plusieurs fondés de procuration pour l'administration courante de la société et l'exécution de décisions prises par les associés.

De même, les associés peuvent conférer à telle personne qui bon leur semble des pouvoirs pour un objet déterminé.

Titre V. - Assemblée générale - Année sociale

Art. 19. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent, sur convocation de deux associés. Les convocations doivent contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la majorité des deux tiers des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutes les modifications aux statuts doivent être décidées par les trois quarts des voix des associés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 20. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 21. Les pertes sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.

Art. 22. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année. Par dérogation le premier exercice commence en date de ce jour et se termine le 31 décembre 1997.

Titre VI. - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle déterminera les pouvoirs.

L'assemblée générale régulièrement constituée conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 110.000,- francs.

Assemblée Générale

Et aussitôt après la constitution de la société, les associés représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première décision

Le siège social est fixé à Luxembourg, 20, Dernier Sol.

Deuxième décision

Sont nommés gérants:

Monsieur Jean Kremer, prénommé, et Madame Julie Kremer, prénommée.

La société sera engagée par la signature collective de deux gérants.

Intervention

Sont intervenus aux présentes:

1) Madame Simone Kons, prénommée, et

2) Monsieur Edouard Engel, prénommé,

lesquels ont déclaré consentir expressément et en conformité avec l'article 1424 du Code civil à ce que les immeubles ci-dessus énoncés soient apportés en société moyennant attribution de six cents (600) parts d'intérêts conformément à l'article 6 des statuts et aux clauses et conditions telles que reprises dans les présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Kremer, J. Kremer, S. Kons, E. Engel, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 1997, vol. 97S, fol. 15, case 4. – Reçu 60.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1999.

J.-P. Hencks.

(04621/216/234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

SPARROW CORPORATION A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 62.604.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1998, vol. 514, fol. 71, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le conseil d'administration

Par mandat

Signature

(49668/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

SUN FLOWER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 59.962.

Extrait des résolutions prises dans le cadre du conseil d'administration du 16 octobre 1998

Résolution unique

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Carlo Bagnato de ses fonctions d'administrateur de la société et décide de coopter Monsieur Pasquasy Philippe, Juriste, au poste d'administrateur, en remplacement de l'administrateur sortant dont il terminera le mandat.

La présente résolution reste soumise à la ratification de l'assemblée générale des actionnaires en sa prochaine réunion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 85, case 3.

Luxembourg, le 23 novembre 1998.

(49674/065/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

SR INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 70, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 33.965.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1998, vol. 514, fol. 22, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 1998.

P. Lux.

(49669/698/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

SR INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 70, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 33.965.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1998, vol. 514, fol. 22, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 1998.

P. Lux.

(49670/698/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

STEELINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 56.882.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 1998, vol. 514, fol. 18, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 1998.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(49671/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

STEELINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 56.882.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, qui s'est tenue le 30 octobre 1998

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de STEELINVEST S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1997;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1997;
- d'affecter les résultats comme suit:

Report à nouveau de la perte de: LUF 5.817.938,-;

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1997.

Luxembourg, le 30 novembre 1998.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 1998, vol. 514, fol. 18, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49672/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

STEELINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 56.882.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, qui s'est tenue le 30 octobre 1998

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de STEELINVEST S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société.

Luxembourg, le 30 novembre 1998.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 1998, vol. 514, fol. 18, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49673/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

TEOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 44.727.

Extrait des résolutions prises dans le cadre du conseil d'administration du 16 octobre 1998

Résolution unique

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Carlo Bagnato de ses fonctions d'administrateur de la société et décide de coopter Monsieur Pasquasy Philippe, Juriste, au poste d'administrateur, en remplacement de l'administrateur sortant dont il terminera le mandat.

La présente résolution reste soumise à la ratification de l'assemblée générale des actionnaires en sa prochaine réunion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 85, case 4.

Luxembourg, le 23 novembre 1998.

(49675/065/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

THESEO-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 60.244.

Extrait des résolutions prises dans le cadre du conseil d'administration du 16 octobre 1998

Résolution unique

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Carlo Bagnato de ses fonctions d'administrateur de la société et décide de coopter Monsieur Pasquasy Philippe, Juriste, au poste d'administrateur, en remplacement de l'administrateur sortant dont il terminera le mandat.

La présente résolution reste soumise à la ratification de l'assemblée générale des actionnaires en sa prochaine réunion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 85, case 3.

Luxembourg, le 23 novembre 1998.

(49676/065/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

THOMSON FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.994.

Monsieur Mark David Knight a démissionné comme administrateur de la société avec effet au 31 juillet 1998.

Pour THOMSON FINANCE S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1998, vol. 514, fol. 67, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49677/267/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

TRAVELCAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 57.879.

Extrait des résolutions prises dans le cadre du conseil d'administration du 16 octobre 1998

Résolution unique

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Carlo Bagnato de ses fonctions d'administrateur de la société et décide de coopter Monsieur Pasquasy Philippe, Juriste, au poste d'administrateur, en remplacement de l'administrateur sortant dont il terminera le mandat.

La présente résolution reste soumise à la ratification de l'assemblée générale des actionnaires en sa prochaine réunion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 85, case 3.

Luxembourg, le 23 novembre 1998.

(49679/065/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

TRANSPORTS INTERNATIONAUX ED. GLODEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4480 Belvaux, 173, Chemin Rouge.
R. C. Luxembourg B 35.045.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Capellen, le 26 novembre 1998, vol. 133, fol. 97, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Signature.

(49678/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

TRY ALL FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 62.579.

Extrait des résolutions prises dans le cadre du conseil d'administration du 16 octobre 1998

Résolution unique

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Carlo Bagnato de ses fonctions d'administrateur de la société et décide de coopter Monsieur Pasquasy Philippe, Juriste, au poste d'administrateur, en remplacement de l'administrateur sortant dont il terminera le mandat.

La présente résolution reste soumise à la ratification de l'assemblée générale des actionnaires en sa prochaine réunion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 85, case 3.

Luxembourg, le 23 novembre 1998.

(49680/065/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

UNITED TILES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 66.608.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UNITED TILES S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, R C. Luxembourg, section B numéro 66.608, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} octobre 1998, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Oscar Zannoni, président de société, demeurant à I-Reggio Fiorano.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Uebersyren.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Renzo Arletti, directeur de société, demeurant à I-Sassuolo/Mo.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. - Augmentation de capital à concurrence de 35.930.000.000,- ITL pour le porter de son montant actuel de 70.000.000,- ITL à 36.000.000.000,- ITL par la création et l'émission de 35.930 actions nouvelles de 1.000.000,- ITL chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. - Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3. - Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-cinq milliards neuf cent trente millions de lires italiennes (35.930.000.000,- ITL), pour le porter de son montant actuel de soixante-dix millions de lires italiennes (70.000.000,- ITL) à trente-six milliards de lires italiennes (36.000.000.000,- ITL), par la création et l'émission de trente-cinq mille neuf cent trente (35.930) actions nouvelles d'un million de lires italiennes (1.000.000,- ITL) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Deuxième résolution

Les trente-cinq mille neuf cent trente (35.930) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société anonyme de droit italien GRUPPO CERAMICHE RICCHETTI S.p.A., ayant son siège social à Modena, 23, Corso Canalgrande (Italie).

Le montant de trente-cinq milliards neuf cent trente millions de lires italiennes (35.930.000.000,- ITL) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société UNITED TILES S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à trente-six milliards de lires italiennes (36.000.000.000,- ITL), représenté par trente-six mille (36.000) actions d'un million de lires italiennes (1.000.000,- ITL) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept millions sept cent soixante-dix mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital est évalué à la somme de sept cent cinquante-quatre millions cinq cent trente mille francs luxembourgeois (754.530.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: O. Zannoni, A. De Bernardi, R. Arletti, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 novembre 1998, vol. 504, fol. 69, case 2. – Reçu 7.545.300 francs.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 novembre 1998.

J. Seckler.

(49681/231/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

UNITED TILES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 66.608.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 novembre 1998.

J. Seckler.

(49682/231/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

VAN DER MOLEN EXPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.

R. C. Luxembourg B 46.328.

—

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1998, vol. 514, fol. 57, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(49684/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

VAN DER MOLEN EXPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 46.328.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1998, vol. 514, fol. 57, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(49685/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

VAN DER MOLEN EXPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 46.328.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 26 octobre 1998 que:

- Monsieur Claude Schmitz, Monsieur Edmond Ries et Monsieur Marc Mackel ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat. Décharge leur est donnée pour l'exercice de leur mandat à ce jour.

- Monsieur Georges Krieger, avocat, demeurant à Luxembourg, Monsieur Lex Thielen, avocat, demeurant à Luxembourg, et Monsieur Vincent Fritsch, employé privé, demeurant à Luxembourg, ont été élus aux fonctions d'administrateurs, en remplacement des administrateurs démissionnaires.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004.

Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1998, vol. 514, fol. 57, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49686/595/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

UTOPIA MANAGEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 43.883.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 novembre 1998, vol. 514, fol. 56, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 26 octobre 1998

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1998:

- Monsieur Nico Simon, conseiller en audiovisuel, demeurant à Schuttrange, Président;
- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant à Strassen;
- Monsieur Jean-Pierre Thilges, employé privé, demeurant à Soleuvre.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1998:

- Monsieur Christian Kmiolek, gérant de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Signature.

(49683/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

VILLOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.547.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1998, vol. 514, fol. 51, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour VILLOR S.A., Société Anonyme
VECO TRUST S.A.
Signature

(49690/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

VENUSFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 45.406.

Extrait des résolutions prises dans le cadre du conseil d'administration du 16 octobre 1998

Résolution unique

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Carlo Bagnato de ses fonctions d'administrateur de la société et décide de coopter Monsieur Pasquasy Philippe, Juriste, au poste d'administrateur, en remplacement de l'administrateur sortant dont il terminera le mandat.

La présente résolution reste soumise à la ratification de l'assemblée générale des actionnaires en sa prochaine réunion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 85, case 4.

Luxembourg, le 23 novembre 1998.

(49687/065/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

VIENDER FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 64.852.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatre novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VIENDER FINANCE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil C numéro 626 du 3 septembre 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Ariane Slinger, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Valérie Ingelbrecht, employée privée, demeurant à B-Aubange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Christelle Ferry, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Conversion de la monnaie d'expression actuelle du capital de francs luxembourgeois (LUF) en liras italiennes (ITL) au taux de change égal à 1,- LUF pour 40,- ITL applicable au 3 novembre 1998, changement de la valeur nominale des actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) en quarante mille liras italiennes (40.000,- ITL) et, sur base du cours pré-indiqué, changement de tous les comptes dans les livres de la société de francs luxembourgeois (LUF) en liras italiennes (ITL), de telle sorte qu'après cette conversion le capital s'élèvera à cinquante millions de liras italiennes (50.000.000,- ITL) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de quarante mille liras italiennes (40.000,- ITL).

(2) Augmentation du capital de la société d'un montant d'un milliard quatre cent cinquante-cinq millions de liras italiennes (1.455.000.000,- ITL) pour le porter de son montant actuel de cinquante millions de liras italiennes (50.000.000,- ITL) à un montant d'un milliard cinq cent cinq millions de liras italiennes (1.505.000.000,- ITL) par l'émission de trente-six mille trois cent soixante-quinze (36.375) actions nouvelles d'une valeur nominale de quarante mille liras italiennes (40.000,- ITL) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

3) Souscription des trente-six mille trois cent soixante-quinze (36.375) actions nouvellement émises par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec siège social à Luxembourg et libération entière desdites actions par un apport en espèces d'un montant d'un milliard quatre cent cinquante-cinq millions de liras italiennes (1.455.000.000,- ITL), l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

4) Modification afférente de l'article 5 des statuts.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir la monnaie d'expression actuelle du capital de francs luxembourgeois (LUF) en liras italiennes (ITL) au taux de change égal à 1,- LUF pour 40,- ITL applicable au 3 novembre 1998, changement de la valeur nominale des actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) en quarante mille liras italiennes (40.000,- ITL) et, sur base du cours pré-indiqué, de changer tous les comptes dans les livres de la société de francs luxembourgeois (LUF) en liras italiennes (ITL), de telle sorte qu'après cette conversion le capital s'élèvera à cinquante millions de liras italiennes (50.000.000,- ITL) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de quarante mille liras italiennes (40.000,- ITL)

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital de la société d'un montant d'un milliard quatre cent cinquante-cinq millions de liras italiennes (1.455.000.000,- ITL) pour le porter de son montant actuel de cinquante millions de liras italiennes (50.000.000,- ITL) à un montant d'un milliard cinq cent cinq millions de liras italiennes (1.505.000.000,- ITL) par l'émission de trente-six mille trois cent soixante-quinze (36.375) actions nouvelles d'une valeur nominale de quarante mille liras italiennes (40.000,- ITL) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Intervention - Souscription - Libération

L'autre actionnaire renonçant à son droit préférentiel de souscription, est intervenue LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec siège social à Luxembourg, ici représenté par Madame Ariane Slinger agissant en sa qualité d'administrateur-délégué, laquelle déclare souscrire les trente-six mille trois cent soixante-quinze (36.375) actions nouvellement émises et les libérer entièrement par un apport en espèces d'un montant d'un milliard quatre cent cinquante cinq millions de liras italiennes (1.455.000.000,- ITL), de sorte que la somme d'un milliard quatre cent cinquante cinq millions de liras italiennes (1.455.000.000,- ITL) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ce qui a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. 1^{er} alinéa. Le capital social est fixé à un milliard cinq cent cinq millions de liras italiennes (1.505.000.000,- ITL) représenté par trente-sept mille six cent vingt-cinq (37.625) actions d'une valeur nominale de quarante mille liras italiennes (40.000,- ITL) chacune.

Suit la traduction anglaise:

Art. 5. First paragraph. The subscribed capital of the corporation is fixed at one billion five hundred and five million Italian liras (1.505.000.000,- ITL) represented by thirty-seven thousand six hundred and twenty-five (37.625) shares with a par value of forty thousand Italian liras (40.000,- ITL) each.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Slinger, V. Ingelbrecht, C. Ferry, G. Lecuit.

Déclaration

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant du capital augmenté d'un milliard quatre cent cinquante-cinq millions de liras italiennes (1.455.000.000,- ITL) est évalué à trente millions trois cent trente-trois mille huit cent quarante francs luxembourgeois (30.333.840,- LUF).

Le montant des frais des présentes s'élève à environ trois cent soixante-dix mille francs luxembourgeois (370.000,- LUF).

Signé: G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 1998, vol. 112S, fol. 19, case 3. – Reçu 303.367 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 26 novembre 1998.

G. Lecuit.

(49688/220/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

VIENDER FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 64.852.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 26 novembre 1998.

G. Lecuit.

(49689/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

VOLNAY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.589.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1998, vol. 514, fol. 54, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1998.

VOLNAY INVESTMENT S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(49691/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

PIERRE WAGNER ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 93, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 11.193.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1. - Monsieur Pierre Wagner, commerçant, demeurant à L-8216 Mamer, 48, chemin de Bertrange, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de Monsieur Joseph Wagner, employé privé, demeurant à Düsseldorf, Hinter den Kämpen 6, en vertu d'une procuration sous seing privé, faite et donnée à Düsseldorf, le 20 octobre 1998, laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

2. - Monsieur Félix Wagner, commerçant, demeurant à L-8054 Bertrange, 3, rue des Dahlias.

3. - Madame Jeanne Wagner, employée privée, demeurant à L-1371 Luxembourg, 101, Val Ste. Croix.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont exposé au notaire:

Qu'ils sont les seuls associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée PIERRE WAGNER ET CIE, S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-1424 Luxembourg, rue Duchscher, inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg section B, sous le numéro 11.193,

que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks alors de résidence à Mersch en date du 25 juillet 1973, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 177 du 5 octobre 1973,

modifié suivant acte reçu par le notaire Joseph Kerschen alors de résidence à Luxembourg-Eich en date du 18 décembre 1981, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 70 du 5 avril 1982,

modifié suivant acte reçu par le même notaire Joseph Kerschen en date du 29 décembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 253 du 30 juillet 1990,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 avril 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 343 du 17 septembre 1994,

Que la société a un capital social de 500.000,- LUF divisé en 500 parts sociales de 1.000,- LUF chacune, réparties comme suit:

- Pierre Wagner, 125 parts
- Félix Wagner, 125 parts
- Jeanne Wagner, 125 parts
- Joseph Wagner, 125 parts.

Ensuite les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Cessions de parts

Le prénommé associé Joseph Wagner, ici représenté par son mandataire Pierre Wagner, cède par les présentes toutes ses parts sociales, à savoir 125, à l'associée Madame Jeanne Wagner, ici présente et qui accepte.

Le prénommé associé Félix Wagner, cède par les présentes toutes ses parts sociales à savoir 125, à l'associé Monsieur Pierre Wagner, prénommé, ici présent et qui accepte.

Lesdites cessions prennent effet à partir de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Les cessionnaires sont subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Prix

Les présentes cessions de parts ont eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties d'un franc luxembourgeois (1,- LUF) pour chaque cédant, que les cédants reconnaissent et déclarent avoir reçu à l'instant des cessionnaires, ce dont quittance et titre par les cédants.

Monsieur Pierre Wagner, prénommé, agissant en sa qualité de gérant unique de la société déclare accepter lesdites cessions au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du code Civil. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

Ensuite les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire pour laquelle ils se reconnaissent valablement convoqués et ont pris les décisions suivantes à l'unanimité des voix, comme suit:

Première résolution

En conséquence de la cession de parts qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF) divisé en cinq cents parts sociales (500) de mille francs (1.000,- LUF) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Pierre Wagner, commerçant, demeurant à L-8216 Mamer, 48, chemin de Bertrange, deux cent cinquante parts	250
2.- Mademoiselle Jeanne Wagner, employée privée, demeurant à L-1371 Luxembourg, 101, Val Ste. Croix, deux cent cinquante parts	250
Total des parts: cinq cents	500

Deuxième résolution

Le siège est transféré au 93, route d'Arlon à L-1140 Luxembourg.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à approximativement 20.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude de notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Wagner, F. Wagner, J. Wagner, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 112S, fol. 11, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 27 novembre 1998.

P. Decker.

(49692/206/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

PIERRE WAGNER ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 93, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 11.193.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 30 novembre 1998.

P. Decker.

(49693/206/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

CALORINVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 4.821.

Les administrateurs et le commissaire aux comptes ont donné leur démission avec effet immédiat.

Le siège social a été dénoncé avec effet au 1^{er} décembre 1998.

Luxembourg, le 26 novembre 1998.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 79, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49727/506/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

CAPEL-CURE MYERS INTERNATIONAL FUND, SICAV,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 25.696.

Le bilan au 31 mai 1998, enregistré à Luxembourg, vol. 514, fol. 78, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 1998.

*Pour CAPEL-CURE MYERS INTERNATIONAL FUND
BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.*

Signatures

(49728/041/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

HIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 49.454.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 novembre 1998

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois
2. Monsieur Roger Caurla, Maître en Droit, Mondercange, Monsieur Toby Herkrath, Maître en Droit, Luxembourg sont nommés, en tant qu'administrateurs, en remplacement de Messieurs Antony Schipper, Frederick G. Uhlmann et Alexander Bakker. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale de 2004.
3. Monsieur Jean-Paul Defay, Directeur Financier, Soleuvre est nommé en tant que nouveau commissaire aux comptes en remplacement de CAS CORPORATE ADMINISTRATIVE SERVICES S.A. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2004.

Certifié sincère et conforme
Pour HIFIN S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 78, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49777/696/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

BOLDERBERG INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 38.350.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 79, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 novembre 1998

L'assemblée reconduit les mandats d'administrateurs de Monsieur Pierre Schill et de Madame Denise Vervaeet ainsi que celui du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1998.

Elle appelle aux fonctions d'administrateurs Mademoiselle Joëlle Lietz, employée privée, demeurant à Abweiler, pour une même période.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour la société
Signature

(49725/506/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

CARMAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 32.486.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 mars 1998

Le mandat de Commissaire aux Comptes de H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Extrait sincère et conforme
CARMAR HOLDING S.A.

A. Angelsberg
Administrateur

T. Braun
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 31, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49730/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

CHRYSALL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 39.955.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 1998, vol. 513, fol. 39, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 1998.

Signatures.

(49731/647/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

COMMERCIAL EUROPEAN COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8025 Strassen, 32, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 31.014.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 1998, vol. 513, fol. 91, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 1998.

Signatures.

(49736/647/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

COMPAGNIE POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 13.889.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 avril 1997

La démission de Monsieur André Angelsberg de son poste de Commissaire aux Comptes, pour des raisons personnelles, est acceptée. Pleine et entière décharge lui est accordée.

EURAUDIT, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, est nommée Commissaire aux Comptes en son remplacement; son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Extrait sincère et conforme

COMPAGNIE POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL S.A.H.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 31, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49741/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

COMPTOIR COMPTABLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2434 Senningerberg, 2, rue des Résidences.
R. C. Luxembourg B 29.667.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 81, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Signature
Associé-Gérant

(49742/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

**C.I.D.C., CONSOLIDATED INVESTMENT AND DEVELOPMENT CORPORATION S.A.H.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1527 Luxembourg, 11, rue Maréchal Foch.
R. C. Luxembourg B 9.770.

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 septembre 1998 que le siège social a été transféré au 11, rue Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour copie conforme
FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1998, vol. 514, fol. 61, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49743/502/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

GARAGE MULLER-LOCATIONS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 23.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 76, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1998.

Signature.

(49764/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

DE PATT INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 32.284.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 mai 1998

Le bénéfice total de l'exercice au 31 décembre 1997 s'élevant à LUF 24.999.562,- est entièrement reporté à nouveau.
Le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Extrait sincère et conforme
DE PATT INVESTISSEMENT S.A.

A. Angelsberg T. Braun
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 31, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49745/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

DIOGUARDI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.439.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 18 décembre 1997 que:
M. Costanzo Loconsole a été appelé aux fonctions de Commissaire aux Comptes en remplacement de Mme Nadia Bonelli, démissionnaire.

Il terminera le mandat du Commissaire aux Comptes qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Le Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 77, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49746/058/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

EXIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 24, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 65.757.

Extrait de la décision du Gérant en date du 26 novembre 1998

Le siège social de la société est transféré du 48, avenue de la Gare à L-1610 Luxembourg au 24, rue de Strasbourg à L-2560 Luxembourg.

Signature
Le Mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1998, vol. 514, fol. 76, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49748/507/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

FIACRE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.532.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 30 juin 1998

Le Commissaire aux Comptes, CEE FIDUCIAIRE, S.à r.l., Luxembourg dont le mandat vient à échéance lors de cette Assemblée, est remplacé par V.O. CONSULTING LUX S.A., Clemency pour une période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Extrait sincère et conforme
FIACRE HOLDING S.A.
A. Angelsberg C. Hoffmann
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 31, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49753/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

FASHION STUDIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 96, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 34.193.

En date du 13 novembre 1998 la société INTERGEST VERWALTUNGS-AG, avec siège à Bâle a cédé 450 parts de la société à M. Paul Marc Chamerian résidant à Luxembourg qui devient dont l'associé unique de la société.

Pour la société.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49749/592/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

F.G. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 53.322.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 77, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 18 juin 1998

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Franco Sala
- Monsieur Piergiorgio Guidotti
- Monsieur Patrick Rochas

et le mandat de commissaire aux comptes de la société:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de 1998.

P. Rochas
Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(49752/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

FINTOURIST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 41.522.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 6 mai 1998

Par décision du conseil d'administration du 6 mai 1998, Monsieur Albert Pennacchio, attaché de direction, Mondercange, a été coopté au conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Marcello Ferretti, démissionnaire.

Luxembourg, le 25 novembre 1998.

Pour FINTOURIST S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1998, vol. 514, fol. 71, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49758/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

FLEURS DU MONDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 24, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 65.577.

Extrait de la décision du gérant en date du 26 novembre 1998

Le siège social de la société est transféré du 48, avenue de la Gare à L-1610 Luxembourg au 24, rue de Strasbourg à L-2560 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1998.

Signature
Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 76, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49760/507/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

**FLASHLIGHT COMPANY (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. THE LIGHT COMPANY (LUXEMBOURG), S.à r.l.).**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 37.767.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 81, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.C.

Signature

(49759/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

GALIA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 31.320.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 79, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 octobre 1998

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 30 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour la société

Signature

(49763/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

GEBARDE MEDIA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 44.543.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 19 novembre 1998

- La délibération sur les comptes annuels au 31 juillet 1998 est reportée à une date ultérieure;
- les mandats des administrateurs et du commissaire sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 19 novembre 1998.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1998, vol. 514, fol. 62, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49765/631/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

GEOFOND HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 56.472.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue
à Luxembourg le 25 novembre 1998 à 10.00 heures*

Résolution

1. Monsieur Giancarlo Cervino, commissaire aux comptes démissionnaire, sera remplacé par Monsieur Pierre Grunfeld, employé privé, Luxembourg, qui terminera le mandat du commissaire démissionnaire.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme

N. Pollefort

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 78, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49766/046/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

GESFIM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 42.673.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 77, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 17 juin 1998

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Franco Sala
- Monsieur Piergiorgio Guidotti
- Monsieur Patrick Rochas

et le mandat de commissaire aux comptes de la société:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de 1998.

P. Rochas
Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(49767/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

GESTORIA, Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 7.490.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 9 avril 1998

Le bénéfice total de l'exercice au 31 décembre 1997 s'élevant à LUF 7.888.150 est entièrement reporté à nouveau.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Extrait sincère et conforme

GESTORIA

T. Braun C. Hoffmann
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 31, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49770/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

GREMIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 14.109.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 1998, vol. 514, fol. 41, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour GREMIR S.A., Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(49773/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

JAOUI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 36.489.

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du mercredi 18 novembre 1998:

- la délibération sur les comptes annuels au 31 mars 1998 est reportée à une date ultérieure;
- les mandats des administrateurs et du commissaire sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 18 novembre 1998.

Pour extrait conforme
Signature
Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1998, vol. 514, fol. 62, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49787/631/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

HEALTH FINANCIAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 48.682.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 avril 1997

La démission de Madame Sylvie Joachim de son mandat d'Administrateur décidée par le Conseil d'Administration du 6 janvier 1995 est acceptée; décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat. La cooptation de Monsieur Claude Hoffmann, employé privé, demeurant à Luxembourg en tant qu'Administrateur en son remplacement est ratifiée; son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

La démission de Monsieur Giovanni Pompei de son poste de Commissaire aux Comptes, pour des raisons personnelles, est acceptée. Pleine et entière décharge lui est accordée.

HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, est nommée Commissaire aux Comptes en son remplacement; son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Extrait sincère et conforme
HEALTH FINANCIAL GROUP S.A.
A. Angelsberg C. Hoffmann
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 31, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49776/009/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

IMMOBILIERE EVEN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6914 Roodt-sur-Syre, 36, rue d'Olingen.
R. C. Luxembourg B 41.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 76, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Signature.

(49781/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

INTERACTIVE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.023.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 septembre 1998

Le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg, venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1997.

Extrait sincère et conforme
INTERACTIVE DEVELOPMENT S.A.
C. Hoffmann N. Lang
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 31, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49782/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

L'AMANDIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.840.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire reportée du 11 juin 1998

Le bénéfice total de l'exercice au 31 décembre 1997 s'élevant à CHF 6.809,35 est réparti comme suit:

- à la réserve légale	CHF	1,00
- report à nouveau	CHF	6.808,35

Extrait sincère et conforme
L'AMANDIER S.A.

N. Lang L. Luetjens
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 31, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49791/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

INTEROPA S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 6, place de Nancy.
H. R. Luxemburg B 19.006.

Der Jahresabschluss per 31. Dezember 1995, eingetragen in Luxemburg am 30. November 1998, Band 514, Blatt 81, Abteilung 2, wurde an der Kanzlei des Bezirksgerichtes in Luxemburg am 1. Dezember 1998 hinterlegt.

Auszug der Generalversammlung

ERGEBNISVERWENDUNG

Ergebnisvortrag USD 683.075,32

- *Verwaltungsrat*

Eddy Maisonneuve, Genève;
Marc Hilger, Luxemburg;
Romain Bontemps, Luxemburg.

- *Prüfungskommissar*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.C., Luxemburg.

Zur Veröffentlichung im Öffentlichen Anzeiger Mémorial C, Sammelwerk der Gesellschaften und Vereinigungen.
Luxemburg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile

(49785/592/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

INVERTRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxemburg B 52.851.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 9 mai 1997

Le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg, venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Extrait sincère et conforme

INVERTRADE S.A.

A. Angelsberg C. Hoffmann
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 31, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49786/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

KAISER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Hesperange, 371, route de Thionville.
R. C. Luxemburg B 5.758.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 81, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 1^{er} décembre 1998.

Signature.

(49790/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

JEHAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxemburg B 48.337.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 22 juin 1998

Le bénéfice total de l'exercice au 31 décembre 1997 s'élevant à LUF 299.093,60 est réparti comme suit:

- à la réserve légale	FRF 13.700,00
- dividende	FRF 55.036,49
- report à nouveau	FRF 230.357,11

Le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg, venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Extrait sincère et conforme

JEHAN S.A.

A. Angelsberg N. Lang
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 31, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49788/009/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

LARK CORPORATION A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 62.597.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 78, case 21, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Par mandat

Signature

(49792/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

JUPITER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 34.202.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 79, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 novembre 1998

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 30 juin 1999.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 26 novembre 1998

Les membres du conseil d'administration décident de renommer Monsieur Bernard Ewen administrateur-délégué, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour la société

Signature

(49789/506/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

LATITUDES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 46.534.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 1998, vol. 513, fol. 39, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 1998.

Signature.

(49793/647/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

LUXEMBAU, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 49.203.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 81, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile

(49795/592/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

LUXEMBOURGEOISE MOBEURO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 58.186.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1998, vol. 513, fol. 91, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 1998.

Signature.

(49796/647/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

LUX-RENOVATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5335 Moutfort.
R. C. Luxembourg B 49.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 26 novembre 1998, vol. 514, fol. 69, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour la S.à r.l. LUX-RENOVATION

Signature

(49798/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

MALAY INVESTORS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 31.324.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 79, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 octobre 1998

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 30 juin 1999.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour la société

Signature

(49801/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

MANULIFE GLOBAL FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 26.141.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, vol. 514, fol. 78, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 1998.

Pour MANULIFE GLOBAL FUND

BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.

Société Anonyme

Signature

Signature

(49802/041/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

MOBRINI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 37.646.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 1998, vol. 514, fol. 41, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour MOBRINI S.A., Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(49815/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

MOBRINI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 37.646.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 1998, vol. 514, fol. 41, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour MOBRINI S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

(49816/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

**MORGAN & PARTNERS S.A., Société Anonyme,
(anc. MARCSAM S.A.).**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 65.258.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the tenth of November.
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the corporation established in Luxembourg under the denomination of MARCSAM S.A., R. C. B Number 65.258, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 1st July 1998, published in the Mémorial C, Number 689 of 25 September 1998.

The meeting begins at ten p.m., Mr Jean-Marie Bettinger, lawyer, residing in Metz (France), being in the chair.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr Marc Prospert, maître en droit, residing in Bertrange.

The meeting elects as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing in Mamer.

The chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the one thousand two hundred and fifty shares with a par value of one thousand Luxembourg francs each, representing the entire corporate capital of one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs are duly represented at this meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders, all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is worded as follows:

1) Change of the name of the company to MORGAN & PARTNERS S.A.

2) Subsequent amendment of the first paragraph of Article 1 of the Articles of Incorporation.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolution by unanimous vote:

Resolution

The General Meeting resolves to change the name of the company to MORGAN & PARTNERS S.A.

As a consequence the first paragraph of Article 1 of the Articles of Incorporation is amended and shall read as follows:

Art. 1. First paragraph. There exists a limited corporation under the name of MORGAN & PARTNERS S.A.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at ten thirty p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de MARCSAM S.A., R. C. numéro B 65.258 ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 1^{er} juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 689 du 25 septembre 1998.

La séance est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Bettinger, juriste, demeurant à Metz (France).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Mamer.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée par les membres du bureau, que les mille deux cent cinquante actions d'une valeur nominale de mille francs chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs sont dûment représentées à la présente Assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

- 1) Changement de la dénomination sociale de la société en MORGAN & PARTNERS S.A.
- 2) Modification subséquente de l'article 1, premier alinéa des statuts.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la dénomination sociale de la société en MORGAN & PARTNERS S.A.

En conséquence le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de MORGAN & PARTNERS S.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.-M. Bettinger, M. Prospert, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1998, vol. 112S, fol. 28, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1998.

A. Schwachtgen.

(49803/230/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

**MORGAN & PARTNERS S.A., Société Anonyme,
(anc. MARCSAM S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 65.258.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1086 du 10 novembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(49804/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

METRIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1813 Howald, 5, place de l'Indépendance.
R. C. Luxembourg B 49.095.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 81, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Extrait de l'assemblée générale

AFFECTATION DE LA PERTE DE L'EXERCICE

Résultats reportés 3.238.079,- LUF

- Administrateurs

- Monsieur Bahman Rafatjoo, employé privé, demeurant à Grasse (France);
- Monsieur Philippe Mediavilla, gérant de sociétés, demeurant à Valbonne (France);
- Monsieur Tommy Munk-Jacobsen, employé privé, demeurant à Mouans-Sartoux (France).

- Commissaire aux comptes

ABAX, S.à r.l., Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile

(49808/592/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

METRIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1813 Howald, 5, place de l'Indépendance.
R. C. Luxembourg B 49.095.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 81, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Extrait de l'assemblée générale

AFFECTATION DU BENEFICE DE L'EXERCICE

- réserve légale	286.633,- LUF
- résultats reportés	5.446.022,- LUF
	<u>5.732.655,- LUF</u>

- Administrateurs

- Monsieur Bahman Rafatjoo, employé privé, demeurant à Grasse (France);
- Monsieur Philippe Mediavilla, gérant de sociétés, demeurant à Valbonne (France);
- Monsieur Tommy Munk-Jacobsen, employé privé, demeurant à Mouans-Sartoux (France).

- Commissaire aux comptes

ABAX, S.à r.l., Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile

(49809/592/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

METRIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1813 Howald, 5, place de l'Indépendance.
R. C. Luxembourg B 49.095.

L'assemblée générale tenue en date du 19 octobre 1998 entérine la décision du conseil d'administration du 4 septembre 1997 concernant l'acceptation de la démission de Monsieur Peter Kidd et lui accorde quitus pour l'exécution de son mandat d'administrateur.

L'assemblée générale décide de ne pas nommer de nouvel administrateur.

Luxembourg, le 23 novembre 1998.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49810/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

MARIZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 61.660.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 78, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

(49805/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

MARIZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 61.660.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 octobre 1998

- La cooptation de Monsieur Massimiliano Magagnoli, Bologna, en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Roger Caurla démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

Luxembourg, le 13 octobre 1998.

Certifié sincère et conforme
MARIZ S.A.

A. Vasseur S. Thill
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 78, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49806/696/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

MAUROY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2351 Luxembourg, 19, rue des Primevères.
R. C. Luxembourg B 47.213.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 1998, vol. 513, fol. 39, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 1998.

Signature.

(49807/647/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

MILLICOM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 59.560.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 1^{er} juin 1998 à Luxembourg
Bureau*

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Jean-Claude Bintz.

M. le président désigne comme secrétaire M. Jean-Michel Slagmuylder.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Jacques Lisarelli.

Présence

Les actionnaires présents ou représentés par procuration, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence a été signée par chaque actionnaire présent ou représenté et ce avant l'assemblée.

Ordre du jour

Le président expose que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

- Démission d'un Administrateur.

- Nomination d'un Administrateur.

Monsieur le Président annonce la démission de M. Jay W. Metcalfe de sa fonction d'Administrateur.

Après délibération l'Assemblée approuve la démission de M. Jay W. Metcalfe.

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer M. Magnus Mandersson en lieu et place de M. Jay W. Metcalfe.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de l'assemblée, et le bureau ainsi que les actionnaires présents ou représentés par procuration le signent.

Signature Signature Signature
Président Secrétaire Scrutateur

Liste de présence à l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 1^{er} juin 1998

	Actions	Proxy	Signature
SOCIETE EUROPEENNE DE COMMUNICATION S.A.	1.249		Signature
Ulrick Svensson	1		Signature
Total	1.250		

Signature.

Signature liste - January 1998

Holders of procuration -A- may bind MILLICOM LUXEMBOURG S.A. in relation to the day to day activities of the company by signing jointly two together or jointly with a Board Member.

Holders of procuration -B- may bind MILLICOM LUXEMBOURG S.A. in relation to the day to day activities of the company only by signing with a Board Member or jointly with a holder of procuration -A-.

Holders of procuration -A-

J. Claude Bintz, Managing Director

Marc Beuls, Member of the Board

Magnus Mandersson, Member of the Board, president and CEO SOCIETE EUROPEENNE DE COMMUNICATION S.A.

Ulrik Svensson, Member of the Board, CFO SOCIETE EUROPEENNE DE COMMUNICATION S.A.

Holders of procuration -B-

Jean-Michel Slagmuylder, Chief Financial Officer

Jacques Lisarelli *, Administration Manager, SOCIETE EUROPEENNE DE COMMUNICATION S.A.

For the Board of Directors

M. Beuls J. Claude Bintz
Member of the Board Member of the Board

* (For salaries only)

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 80, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49813/000/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

MOBIVAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 5.367.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 février 1998

Le mandat de Commissaire aux Comptes de
EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg
venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée
Générale Statutaire de 1999.

Extrait sincère et conforme
MOBIVAL

T. Braun R. de Waha
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 31, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49814/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

NEW BIG MOON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2663 Luxembourg, 14, rue Vauban.

Monsieur J.-M. Kropp a pris la décision de démissionner de son poste de Gérant Technique.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 1998, vol. 514, fol. 51, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49817/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

NFC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place du Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 61.079.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 79, case 3, a été déposé
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 1998

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à
échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1998.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour la société
Signature

(49818/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

NIKKEI INVEST CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.354.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 avril 1997

Le mandat de Commissaire aux Comptes de
H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg
venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée
Générale Statutaire de 1998.

Extrait sincère et conforme
NIKKEI INVEST CORPORATION S.A.

T. Braun N. Lang
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 31, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49819/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

NIKKEI INVEST CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.354.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 avril 1998

Le mandat de Commissaire aux Comptes de
H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg
venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée
Générale Statutaire de 1999.

Extrait sincère et conforme
NIKKEI INVEST CORPORATION S.A.
T. Braun N. Lang
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 31, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49820/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

OUTDOOR ADVERTISING INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 25.180.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 19 février 1998, la démission de l'administrateur M. Marcello Ferretti a été acceptée et M. Albert Pennacchio, attaché de direction, Mondercange, a été appelé aux fonctions d'administrateur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2003.

Luxembourg, le 25 novembre 1998.

Pour OUTDOOR ADVERTISING INVESTMENT S.A.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1998, vol. 514, fol. 71, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49821/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

STOLT-NIELSEN S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 12.179.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the eleventh of November.
Before Maître Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Jean-Paul Reiland, employee, residing in Bissen,

acting in his capacity as attorney in fact of the board of directors of STOLT-NIELSEN S.A., with its registered office in Luxembourg, 37, rue Notre-Dame, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and under the denomination of STOLT TANKERS AND TERMINALS (HOLDINGS) S.A., on the 5th July 1974, R. C. Luxembourg B 12.179, by virtue of minutes of a meeting of the board of directors dated 8th March 1996, copy of which document had been affixed to a deed of the undersigned notary, dated 19th March 1996, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Number 317 of 29th June 1996,

who referred to the deed of the undersigned notary, dated 25th November 1996, which recited the issued and authorised capital, the powers granted to the board to issue shares under such authorised capital, in particular the issue of shares in consequence of a stock option plan referred to by such notarial deed published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations on February 18, 1997, number 78.

Mr Jean-Paul Reiland, prenamed, further declared that pursuant to options exercised between June 1, 1998 and August 31, 1998, seventeen thousand three hundred and seventy-five (17,375) new Common Shares without par value have been issued at an issue price of ten point twenty-five United States dollars (10.25 USD) per share for five thousand five hundred (5,500) Common Shares, at an issue price of twelve point seventy-five United States dollars (12.75 USD) per share for three thousand seven hundred and fifty (3,750) Common Shares, at an issue price of fifteen point seventy-five United States dollars (15.75 USD) per share for two hundred and fifty (250) Common Shares, at an issue price of seventeen point one hundred and twenty-five United States dollars (17.125 USD) per share for one hundred (100) Common Shares, at an issue price of nineteen point seventy-five United States dollars (19.75 USD) per share for two hundred (200) Common Shares, at an issue price of twenty-one point seventy-five United States dollars (21.75 USD) per share for six hundred and twenty-five (625) Common Shares, at an issue price of twenty-three point seventy-five United States dollars (23.75 USD) per share for six thousand seven hundred and fifty (6,750) Common Shares and at an issue price of twenty-eight point six hundred and twenty-five United States dollars (28.625 USD) per share for two hundred

(200) Common Shares, and that one hundred (100) Class B Shares have been issued at an issue price of seventeen point fifty United States dollars (17.50 USD) per share and as a consequence thereof new Founder's Shares have also been issued in an amount equal to twenty-five per cent (25%) of said Common Shares in conformity with Article 8 of the Articles of Incorporation i.e. four thousand three hundred and forty-three point seventy-five (4,343.75) which increased by the entitlement to zero point fifty (0.50) Founder's Shares carried forward from the capital increase dated July 30, 1998, adds up to an aggregate entitlement of four thousand three hundred and forty-four (4,344); the entitlement to zero point twenty-five (0.25) Founder's Shares being carried forward until a next issue.

The seventeen thousand three hundred and seventy-five (17,375) new Common Shares and the one hundred (100) new Class B Shares have all been subscribed and paid up in cash, so that the amount of two hundred and ninety-five thousand one hundred and sixty-eight point seventy-five United States dollars (295,168.75 USD) was at the free and entire disposal of the Company; proof of which subscription and payment was given to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders of 15th December 1995 decided to issue and to distribute to each holder of Common Shares of the Company one (1) Class B Share of the company for each two (2) Common Shares held, such distribution having been made on 29th December 1995 to shareholders of record as of 26th December 1995, and as a consequence thereof to increase the issued share capital of the company by the issuance of Class B Shares as aforesaid. By its resolution of 18th December 1995, the Board of Directors resolved that each option under the stock option plan referred to above outstanding at the close of business on 26th December 1995 shall entitle the holder of such option, upon payment of the option price per Common Share therein provided, to receive from the Company, in addition to the Common Shares acquired upon such exercise, and without payment of further consideration, one (1) Class B Share of the Company for each two (2) Common Shares so acquired. By its resolution of 8th March 1996, the board of directors resolved that for each Common Share and Class B Share of the Company issued pursuant to the provisions of the Plan, (a) USD 1.00 per share be allocated to the «stated capital» account of the Company, (b) USD 0.10 be allocated to the «legal reserve» account and (c) the balance be allocated to the «paid-in surplus» account.

As a consequence thereof and of the foregoing issuance of seventeen thousand two hundred and seventy-five (17,275) new Common Shares, in conformity with Article 5, 2nd paragraph of the Articles of Incorporation, eight thousand six hundred and thirty-seven (8,637) new Class B Shares have been issued.

From the amount of two hundred and ninety-five thousand one hundred and sixty-eight point seventy-five United States dollars (295,168.75 USD), seventeen thousand three hundred and seventy-five United States dollars (17,375 USD) and eight thousand seven hundred and thirty-seven United States dollars (8,737 USD) have been allocated as contribution to the share capital, one thousand seven hundred and thirty-seven point fifty United States dollars (1,737.50 USD) and eight hundred and seventy-three point seventy United States dollars (873.70 USD) have been allocated to the legal reserve which following such allocation, according to the party appearing hereto equals six million two hundred and eighteen thousand nine hundred and ninety-seven point fifty United States dollars (6,218,997.50 USD) and two hundred and sixty-six thousand four hundred and forty-five point fifty-five United States dollars (266,445.55 USD) have been credited as paid in surplus to an extraordinary reserve.

As a consequence of the foregoing issuance of seventeen thousand three hundred and seventy-five (17,375) new Common Shares, the board of directors has made a proportionate issue of four thousand three hundred and forty-four (4,344) Founder's Shares to the holders of the Founders's Shares then in issue, adding the fractional entitlements and with a fractional entitlement to zero point twenty-five (0.25) Founder's Shares, being carried forward until a next issue.

For the justification of the compulsory issue of Founder's Shares concurrent to the issue of Common Shares according to the Articles of Incorporation, the appearing party refers to the reports previously established by Arthur Andersen & Co, Luxembourg, the conclusions thereof having been transcribed in notarial deeds recording past increases in Common Shares and Founders Shares and which conclusions apply to the presently stated increases of capital as well.

As a result of the foregoing the first sentence of the second paragraph and the last sentence of the last paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation are amended as follows:

«Art. 5. 2nd paragraph. First sentence. The presently recorded issued capital of the Company is fixed at sixty-two million one hundred and eighty-nine thousand nine hundred and seventy-five United States dollars (62,189,975 U.S. \$) represented by thirty-one million two hundred and thirty-six thousand eight hundred and thirteen (31,236,813) Common Shares of no par value and thirty million nine hundred and fifty-three thousand one hundred and sixty-two (30,953,162) Class B Shares of no par value, all of the said shares being fully paid.»

«Last paragraph. Last sentence. Seven million eight hundred and nine thousand two hundred and three (7,809,203) Founder's Shares have been issued.»

Translation into Luxembourg currency

For the purpose of registration, the foregoing increase of capital of two hundred and ninety-five thousand one hundred and sixty-eight point seventy-five United States dollars (295,168.75 USD) in relation with the issuance of seventeen thousand three hundred and seventy-five (17,375) Common Shares and of eight thousand seven hundred and thirty-seven (8,737) Class B Shares is valued at 10,288,800.- LUF.

Estimate of the founder's shares

The four thousand three hundred and forty-four (4,344) Founder's Shares are estimated at two thousand one hundred and seventy-two Luxembourg francs (2,172.- LUF).

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form, whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital, are estimated at approximately 180,000.- LUF.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le onze novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant à Bissen,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de STOLT-NIELSEN S.A. avec siège social à Luxembourg, 37, rue Notre-Dame, constituée sous forme d'une société de droit luxembourgeois et sous la dénomination de STOLT TANKERS AND TERMINALS (HOLDINGS) S.A., en date du 5 juillet 1974, R. C. Luxembourg B 12.179, en vertu d'un procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 8 mars 1996, copie dudit document a été annexée à un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 mars 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 317 du 29 juin 1996.

Lequel comparant a déclaré se référer à un acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 novembre 1996, qui a mentionné le capital souscrit et le capital autorisé, les pouvoirs conférés au conseil pour émettre des actions dans les limites du capital autorisé, en particulier l'émission d'actions conformément au plan d'option dont question audit acte notarié, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 78 du 18 février 1997.

Monsieur Jean-Paul Reiland, préqualifié, déclare en outre qu'aux termes des options levées entre le 1^{er} juin 1998 et le 31 août 1998, dix-sept mille trois cent soixante-quinze (17.375) actions ordinaires nouvelles sans valeur nominale, ont été émises à un prix d'émission de dix virgule vingt-cinq dollars US (10,25 USD) par action pour cinq mille cinq cents (5.500) actions ordinaires, à un prix d'émission de douze virgule soixante-quinze dollars US (12,75 USD) par action pour trois mille sept cent cinquante (3.750) actions ordinaires, à un prix d'émission de quinze virgule soixante-quinze dollars US (15,75 USD) par action pour deux cent cinquante (250) actions ordinaires, à un prix d'émission de dix-sept virgule cent vingt-cinq dollars US (17,125 USD) par action pour cent (100) actions ordinaires, à un prix d'émission de dix-neuf virgule soixante-quinze dollars US (19,75 USD) par action pour deux cents (200) actions ordinaires, à un prix d'émission de vingt et un virgule soixante-quinze dollars US (21,75 USD) par action pour six cent vingt-cinq (625) actions ordinaires, à un prix d'émission de vingt-trois virgule soixante-quinze dollars US (23,75 USD) par action pour six mille sept cent cinquante (6.750) actions ordinaires et à un prix d'émission de vingt-huit virgule six cent vingt-cinq dollars US (28,625 USD) par action pour deux cents (200) actions ordinaires, et que cent (100) actions de catégorie B ont été émises à un prix d'émission de dix-sept virgule cinquante dollars US (17,50 USD) par action et en conséquence des parts bénéficiaires nouvelles ont été également émises en nombre égal à vingt-cinq pour cent (25 %) des actions ordinaires conformément à l'article 8 des statuts, soit quatre mille trois cent quarantetrois virgule soixante-quinze (4.343,75) parts bénéficiaires nouvelles, augmentées du reste zéro virgule cinquante (0,50) part bénéficiaire reporté de l'augmentation de capital du 30 juillet 1998, soit au total quatre mille trois cent quarante-quatre (4.344) parts bénéficiaires; un reste de zéro virgule vingt-cinq (0,25) part bénéficiaire, étant à reporter jusqu'à une prochaine émission.

Les dix-sept mille trois cent soixante-quinze (17.375) nouvelles actions ordinaires et les cent (100) nouvelles actions de catégorie B ont toutes été intégralement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de deux cent quatre-vingt-quinze mille cent soixante-huit virgule soixante-quinze dollars US (295.168,75 USD) a été mise à la libre et entière disposition de la société; la preuve de ladite souscription et dudit paiement a été fournie au notaire instrumentaire.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 15 décembre 1995 a décidé d'émettre et de distribuer à chaque détenteur d'actions ordinaires de la société une action (1) de catégorie B de la société pour deux (2) actions ordinaires, cette distribution a été faite le 29 décembre 1995 aux actionnaires enregistrés comme tels au 26 décembre 1995 et en conséquence d'augmenter le capital émis de la société par l'émission d'actions de catégorie B tel que prévu ci-dessus. Par sa décision du 18 décembre 1995, le conseil d'administration a décidé que toute option, sous le Plan d'option sur titre mentionné ci-dessus, non réalisée lors de la clôture du 26 décembre 1995, donnera droit au détenteur d'une telle option moyennant paiement du prix d'option par action ordinaire y prévu de recevoir de la société en supplément des actions ordinaires ainsi acquises et sans autre paiement une (1) action de catégorie B de la société pour deux (2) actions ordinaires ainsi acquises. Par sa résolution du 8 mars 1996, le conseil d'administration a décidé que pour chaque action ordinaire et pour chaque action de catégorie B de la société émises conformément au Plan, (a) USD 1.00 par action est à allouer au compte capital de la société, (b) USD\$ 0.10 est à allouer à la réserve légale, et (c) la différence est à allouer à la réserve extraordinaire.

A la suite de ce qui précède et de l'émission dont question ci-dessus de dix-sept mille deux cent soixante-quinze (17.275) actions ordinaires nouvelles conformément au deuxième alinéa de l'article cinq des statuts, huit mille six cent trente-sept (8.637) nouvelles actions de catégorie B ont été émises.

Du montant de deux cent quatre-vingt-quinze mille cent soixante-huit virgule soixante-quinze dollars US (295.168,75 USD), un montant de dix-sept mille trois cent soixante-quinze dollars US (17.375 USD) et un montant de huit mille sept cent trente-sept dollars US (8.737 USD) ont été alloués au capital social, un montant de mille sept cent trente-sept virgule cinquante dollars US (1.737,50 USD) et un montant de huit cent soixante-treize virgule soixante-dix dollars US (873,70 USD) ont été alloués à la réserve légale, qui à la suite de cette allocation s'élève conformément aux déclarations du comparant à six millions deux cent dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept virgule cinquante dollars US (6.218.997,50 USD) et un montant de deux cent soixante-six mille quatre cent quarante-cinq virgule cinquante-cinq dollars US (266.445,55 USD) a été alloué à la réserve extraordinaire.

A la suite de l'émission ci-dessus des dix-sept mille trois cent soixante-quinze (17.375) nouvelles actions ordinaires, le conseil d'administration a réalisé l'émission proportionnelle de quatre mille trois cent quarante-quatre (4.344) parts bénéficiaires aux détenteurs de parts bénéficiaires alors en circulation, compte tenu des droits partiels; le reste de zéro virgule vingt-cinq (0,25) part bénéficiaire étant à reporter jusqu'à une prochaine émission.

Pour la justification de l'émission obligatoire de parts bénéficiaires de manière simultanée à l'émission d'actions ordinaires conformément aux statuts, le comparant se réfère aux rapports ARTHUR ANDERSEN & CO Luxembourg, antérieurement dressés dont les conclusions figurent dans des actes notariés documentant des augmentations antérieures d'actions ordinaires et de parts bénéficiaires, lesquelles conclusions s'appliquent également à la présente augmentation de capital.

A la suite de ce qui précède, la première phrase du deuxième alinéa et la dernière phrase du dernier alinéa de l'article 5 des statuts auront la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 2. 1^{ère} phrase.** Le capital émis actuellement enregistré de la société est fixé à soixante-deux millions cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent soixante-quinze dollars des Etats-Unis (62.189.975 USD) représenté par trente et un millions deux cent trente-six mille huit cent treize (31.236.813) Actions Ordinaires sans valeur nominale et trente millions neuf cent cinquante-trois mille cent soixante-deux (30.953.162) Actions de Catégorie B sans valeur nominale, toutes lesdites Actions ayant été entièrement libérées.

Dernier alinéa. Dernière phrase. Sept millions huit cent neuf mille deux cent trois (7.809.203) parts bénéficiaires ont été émises.

Conversion en francs luxembourgeois

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital qui précède de deux cent quatre-vingt-quinze mille cent soixante-huit virgule soixante-quinze dollars US (295.168,75 USD) en relation avec l'émission de dix-sept mille trois cent soixante-quinze (17.375) actions ordinaires et de huit mille sept cent trente-sept (8.737) actions de catégorie B, est évaluée à 10.288.800,- LUF.

Evaluation des parts bénéficiaires

Les quatre mille trois cent quarante-quatre (4.344) parts bénéficiaires sont évaluées à deux mille cent soixante-douze francs luxembourgeois (2.172,- LUF).

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, s'élève à approximativement 180.000,- LUF.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française, la version anglaise, devant, sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-P. Reiland, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1998, vol. 112S, fol. 23, case 5. – Reçu 102.888 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1998.

P. Frieders.

(49843/212/210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

STOLT-NIELSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 12.179.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1998.

P. Frieders.

(49844/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

PANNELL KERR FORSTER, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 48.951.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 81, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extraits de l'assemblée générale du 4 novembre 1998

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés (102.239,-) LUF

- *Administrateurs*

Romain Bontemps, expert-comptable, Luxembourg;

Marc Hilger, conseiller fiscal, Luxembourg;

Ronald Weber, expert-comptable, Luxembourg;

Carlo Reding, réviseur d'entreprises, Luxembourg.

- *Commissaire aux comptes:*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile

Signature

(49822/592/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

PARFIM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 43.239.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 77, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 18 juin 1998

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Franco Sala

- Monsieur Piergiorgio Guidotti

- Monsieur Patrick Rochas

et le mandat de commissaire aux comptes de la société:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Les mandats d'administrateurs et commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de 1998.

P. Rochas

Administrateur

(49823/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

PARMERIA, Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 5.391.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 mars 1998

Le bénéfice total de l'exercice au 31 décembre 1997 s'élevant à LUF 182.819.222,- est réparti comme suit:

- dividende	LUF	1.000.000,00
- report à nouveau	LUF	181.819.222,00

Le mandat de Commissaire aux Comptes de

H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg

venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Extrait sincère et conforme

PARMERIA

T. Braun

Administrateur

R. de Waha

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 31, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49824/009/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

PIOLET S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 41.510.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 1998, vol. 514, fol. 41, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour *PIOLET S.A.H., Société Anonyme*
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

(49825/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

POLSTEAM (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.156.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 27 novembre 1998 a:

1) révoqué les administrateurs suivants:

1. M. Janusz Lembas
2. M. Marian Murzynski

2) nommé pour une période de six ans les administrateurs suivants:

- Monsieur Pawel Brzezecki, administrateur de sociétés, demeurant à Szczecin;
- Monsieur Tadeusz Niszczota, administrateur de sociétés, demeurant à Londres;

3) confirmé pour une nouvelle période de 6 ans le mandat de:

- Madame Ywona Pierog, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;

Pour réquisition - modification
Par mandat
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 78, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49826/535/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

RAYON VERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 55.265.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 78, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

(49827/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 46.097.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 77, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 16 juin 1998

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas
- Monsieur Philippe Slendzak
- Monsieur Maurice Houssa

et le mandat de commissaire aux comptes de la société:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Les mandats d'administrateur et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de 1998.

P. Rochas
Administrateur

(49828/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

RE.IN.CO., REAL ESTATE INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 17.346.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 76, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau CHF (17.546,21)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1998.

Signature.

(49829/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

ROSENBERG MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 30.311.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, vol. 514, fol. 78, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour ROSENBERG MANAGEMENT S.A.
BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.
Société Anonyme

Signature Signature

(49830/041/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

ROSETTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.733.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire reportée du 24 juin 1998

Le bénéfice total de l'exercice au 31 décembre 1997 s'élevant à CHF 200.291,17 est entièrement reporté à nouveau.

Extrait sincère et conforme
ROSETTE S.A.

N. Dale R. Santschi
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 31, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49831/009/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

SBM EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 50.857.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 77, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 19 mai 1998

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas
- Monsieur Philippe Slendzak
- Monsieur Constant Sterkens
- Madame Joanna Vermeiren

et le mandat de commissaire aux comptes de la société:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Les mandats d'administrateurs et commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de 1998.

P. Rochas
Administrateur

(49833/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

SAGANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 11.943.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 1998, vol. 514, fol. 41, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour SAGANE S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(49832/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

SIMAUCHAN DEVELOPMENT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.961.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 avril 1997

Le mandat de Commissaire aux Comptes de

CEE FIDUCIAIRE, S.à r.l., Steinfort

venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Extrait sincère et conforme
SIMAUCHAN DEVELOPMENT S.A.H.

A. Angelsberg C. Hoffmann
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 31, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49834/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

SINE AETAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 40.549.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 1998, vol. 514, fol. 41, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour SINE AETAS HOLDING S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(49835/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

SINFINA, SOCIETE INTERNATIONALE DE FINANCEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 10.287.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 mars 1998

Le bénéfice total de l'exercice au 31 décembre 1997 s'élevant à LUF 57.029.140,- est entièrement reporté à nouveau.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de

H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg

venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Extrait sincère et conforme
SINFINA, SOCIETE INTERNATIONALE DE
FINANCEMENT S.A.

A. Angelsberg T. Braun
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 31, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49836/009/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

**SOCIETE GENERALE CENTRAL AND EASTERN
EUROPEAN OPPORTUNITIES FUND.**

Siège social: Luxembourg, 13, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 54.718.

Le bilan au 31 mai 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 78, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 1998.

*Pour SOCIETE GENERALE CENTRAL AND EASTERN
EUROPEAN OPPORTUNITIES FUND
BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.*

Signature Signature

(49837/041/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

**SOFIRO, SOCIETE DE FINANCEMENT INTERNATIONAL DE ROSARIO S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 33.749.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 1998, le mandat du commissaire aux comptes Mme Marie-Claire Zehren a été renouvelé pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 1999.

Luxembourg, le 25 novembre 1998.

*Pour SOFIRO, SOCIETE DE FINANCEMENT INTERNATIONAL
DE ROSARIO S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG*

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1998, vol. 514, fol. 71, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49838/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

SOGECI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.171.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 26 novembre 1998, vol. 514, fol. 69, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour la S.A. SOGECI INTERNATIONAL

Signature

(49839/680/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

SOGECI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 36.171.

L'Assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance et décide de renouveler les mandats pour une durée d'un an.

Les mandats expireront lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 1999.

Composition du conseil d'administration

Monsieur Peter Bittmann, demeurant à Luxembourg

Madame Rita Harnack, demeurant à Luxembourg

Madame Monique Maller, demeurant à Luxembourg

Commissaire aux comptes

Monsieur André Meder, demeurant à Senningerberg

Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1998, vol. 514, fol. 69, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49840/680/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

LORMET S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1. - FINACQUIS S.A., avec siège social à CH-6340 Baar, Oberderfstrasse 13, ici représentée par son directeur Marc Muller, expert-comptable, demeurant à Bridel, lui-même ici représenté par Isabelle Delhers, juriste, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration du 15 octobre 1998, ci-annexée.

2. - ALCUDIA HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), P.O. Box 3186, Abott Building, Main Street, Road Town, ici représentée par son mandataire spécial Marc Muller, préqualifié, lui-même ici représenté par Isabelle Delhers, préqualifiée, en vertu d'une procuration du 15 octobre 1998, ci-annexée.

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée LORMET S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes activités se rapportant à l'achat et à la vente de minerais, de produits métallurgiques et de pièces de rechange en métallurgie.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

En général, la société effectuera toutes les opérations commerciales se rattachant directement ou indirectement à son activité ou pouvant être utiles à la réalisation et à la prospérité de ses affaires.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes, aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième jeudi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. - FINACQUIS S.A., préqualifiée, sept cent cinquante actions	750
2. - ALCUDIA HOLDINGS LIMITED, préqualifiée, cinq cents actions	500
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Valuation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ quarante-sept mille francs luxembourgeois (47.000,- LUF).

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 1998.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 1999.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Claude Lienard, Directeur Commercial, demeurant à Thionville (France);
- 2.- Véronique Mongars, Président Directeur Général, demeurant à Thionville (France);
- 3.- Claude Raphaël Lienard, étudiant, demeurant à F-57100 Thionville, 23, avenue de Guise.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Marc Muller, expert-comptable, demeurant à Bridel.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2003.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: I. Delhers, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 novembre 1998, vol. 837, fol. 57, case 6. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 9 novembre 1998.

F. Molitor.

(49861/223/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1998.

LORMET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.

Il résulte d'un procès verbal de réunion du conseil d'administration en date du 27 octobre 1998 de la société LORMET S.A., établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 1998, volume 311, folio 47, case 5, que Claude Lienard, Directeur Commercial, demeurant à Thionville (France) a été nommé administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature pour les actes de la gestion journalière.

Signé: C. Lienard, Mongars.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 18 novembre 1998.

F. Molitor.

(49862/223/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1998.

BERGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.
- 2.- Monsieur Philippe Slendzak, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, représenté par Madame Cristina Ferreira-Decot, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 18 novembre 1998, ci-annexée.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme de droit luxembourgeois qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de BERGEN S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois, représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un Conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Art. 8. Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 11. Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 1999. L'assemblée annuelle se réunira pour la première fois aux jour, heure et lieu indiqués aux statuts en 2000.

Souscription

Les dix mille (10.000) actions ont été souscrites comme suit par:

1.- Monsieur Patrick Rochas, préqualifié, cinq mille neuf cent et une actions	5.901
2.- Monsieur Philippe Slendzak, préqualifié, quatre mille quatre-vingt-dix-neuf actions	4.099
Total: dix mille actions	10.000

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ cinquante mille (50.000,-) francs luxembourgeois.

Assemblée générale

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est fixée 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.
2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 2000:

- a. Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
- b. Monsieur Fabio Paganetti, administrateur de sociétés, demeurant à Savosa (Suisse);
- c. Madame Cristina Ferreira-Decot, employée privée, demeurant à Luxembourg.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 2000:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Rochas, C. Ferreira-Decot, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1998, vol. 112S, fol. 64, case 9. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

R. Neuman.

(49858/226/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1998.

GARAGE ROBERT GRÜN & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 242, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 9.004.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 79, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour GARAGE ROBERT GRÜN & FILS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(50013/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1998.

GARAGE ROBERT GRÜN & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 242, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 9.004.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 79, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour GARAGE ROBERT GRÜN & FILS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(50014/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1998.

DAFISA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Daniel Henry Rey, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1012 Lausanne, Ch. Devin 47D.

2.- La société anonyme LIREPA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch (R. C. Luxembourg, section B numéro 9.969), ici représentée par:

Monsieur Albert Pennacchio, employé de banque, demeurant à Mondercange (Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 23 novembre 1998.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding luxembourgeoise sous la dénomination de DAFISA HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou substantiel, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs suisses (CHF 500.000,-) divisé en cinq cents (500) actions de mille francs suisses (CHF 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à un million de francs suisses (CHF 1.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de mille francs suisses (CHF 1.000,-) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de la publication du présent acte au Mémorial C et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auraient pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouve modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandaté à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée d'une année; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nomme par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser une (1) année, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars de l'année suivante.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième vendredi du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq (5) jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 mars 1999.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1999.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Daniel Henry Rey, prénommé, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions 499

2.- LIREPA S.A., prédésignée, une action 1

Total: cinq cents actions 500

Le comparant sub 1) est désigné fondateur; le comparant sub 2) n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées seulement à concurrence de quarante pour cent (40%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent mille francs suisses (CHF 200.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux cent mille francs luxembourgeois.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le montant du capital social souscrit est évalué à LUF 12.535.000,- (douze millions cinq cent trente-cinq mille francs luxembourgeois).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs

- 1.- Monsieur Daniel Henry Rey, administrateur de sociétés, demeurant à Lausanne (Suisse).
- 2.- Monsieur Jean-Charles Robatti, expert-comptable, demeurant à Lausanne (Suisse).
- 3.- Monsieur Nicolas Vetsch, directeur financier, demeurant à St. Sulpice (Suisse).

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

Madame Myriam Spiroux-Jacoby, employée de banque, demeurant à Weiler-la-Tour (Luxembourg).

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 1999.

Cinquième résolution

Autorisation est conférée au Conseil d'Administration de déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière de la société à un administrateur-délégué.

Sixième résolution

Le siège social est fixé à Luxembourg, 69, route d'Esch.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: D.H. Rey, A. Pennacchio, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 novembre 1998, vol. 837, fol. 82, case 2. – Reçu 125.350 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 novembre 1998.

J.-J. Wagner.

(49859/239/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1998.

P.J.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 1, rue du Kirchberg.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1) GLYNDALE INVESTMENTS LTD, établie et ayant son siège social à Tortola (British Virgin Islands), P.O. Box 3186, Abbott Building, Main Street, Road Town,

ici représentée par son directeur unique Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,

lui-même ici représenté par Christophe Mouton, employé privé, demeurant à Arlon (Belgique) en vertu de la procuration ci-annexée.

2) Jean-Marc Faber, préqualifié,

ici représenté par Christophe Mouton, préqualifié, en vertu de la procuration ci-annexée.

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée P.J.F. S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet l'achat et la vente de produits phytonaturels et cosmétiques et leurs dérivés ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille (1.000) actions de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales. Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avec la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) GLYNDALE INVESTMENTS LTD, préqualifiée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2) Jean-Marc Faber, une action	<u>1</u>
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ quarante-sept mille francs (47.000,- LUF).

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 1998.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 1999.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1. - Jean-François Grabot, directeur commercial, demeurant à F-60000 Beauvais, 16, rue Faubourg Saint Jacques,
2. - Pascal Thomas, responsable commercial, demeurant à F-92000 Nanterre, 79, avenue Georges Clemenceau,
3. - Laurent Brabant, directeur commercial, demeurant à F-80000 Amiens, 46, boulevard Carnot.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2003.

Le mandat du commissaire ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 1999.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1858 Luxembourg, 1, rue du Kirchberg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Mouton, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 novembre 1998, vol. 837, fol. 57, case 7. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 9 novembre 1998.

F. Molitor.

(49864/223/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1998.

P.J.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 1, rue du Kirchberg.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de réunion du conseil d'administration en date du 27 octobre 1998 de la société P.J.F. S.A., établie et ayant son siège social à L-1858 Luxembourg, 1, rue du Kirchberg, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 novembre 1998, volume 311, folio 33, case 9, que Laurent Brabant, directeur commercial, demeurant à F-8000 Amiens, 46, boulevard Carnot a été nommé administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature pour les actes de la gestion journalière.

Signé: Grabot, Thomas, L. Brabant.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 9 novembre 1998.

F. Molitor.

(49865/223/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1998.